



PROJET PÔLE DE PSYCHOLOGIE 2022/2025

Lille, le 6 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Afin de pérenniser, dans les meilleures conditions, nos actions communes après des enfants et des familles, il est nécessaire de rappeler quelles sont les missions des psychologues de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Lille et donner lisibilité aux missions de chacun.

● PRÉAMBULE : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

Les interdépendances entre l'ADISEC et le Rectorat de Lille sont primordiales.

Cependant, il est constaté que le temps disponible des psychologues de l'enseignement privé catholique ne peut répondre de la même manière que le secteur public, à l'ensemble du programme de l'éducation nationale.

La Charte de Projet démontrera, pendant 3 ans, un déplacement d'une gestion de soutien à une gestion transformatrice en raison de multiples critères internes et externes.

L'objectif est de maintenir une harmonisation des pratiques du psychologue entre :

- Les perspectives diocésaines et en particulier penser à une autre organisation de terrain en lien avec une **politique globale de l'école inclusive plutôt que des dispositifs associés, pour ainsi considérer que la mission éducative de l'Ecole est inclusive par nature,**
- Les programmes nationaux du Rectorat en lien avec les initiatives gouvernementales,
- Et surtout, les besoins et problématiques du public rencontré.

Sur un référentiel de l'Enseignement Catholique en articulation avec les valeurs éthiques du psychologue, le cap à maintenir est l'accompagnement centré sur l'élève et sa famille, en partenariat avec l'ensemble des intervenants de service à la personne (enseignement, médical, paramédical, éducatif...) afin de penser pluridisciplinarité et ressources.

Le projet permettra l'autonomisation des professionnels qui gravitent autour de l'élève et sa famille, tout en déployant une force d'entraide complémentaire via l'appartenance au groupe.

L'idée de décloisonner les spécialités et de déconfusionner les missions de chacun sont nécessaires à la survie du groupe accompagnant. Chacun y portera donc son rôle et son degré de responsabilité.



• **LA VISÉE DU PROJET**

Le pôle de Psychologie de la DDEC de Lille poursuit son évolution en tenant compte « des réalités et besoins du terrain », en privilégiant méthodiquement une logique de projet dans l'accompagnement centré sur l'élève et sa famille via les trois axes de développement déjà existants :

- **L'accompagnement psychopédagogique**
- **L'accompagnement à l'orientation**
- **L'accompagnement des problématiques scolaires, individuelles et familiales**

En parallèle, le **Programme des Protections de Publics Fragiles** continue à proposer une sensibilisation, impulsion et supervision des équipes aux traitements des situations et mise en place de prévention.

Cf. le programme « Personnes Ressources PPPF » et la création du dispositif diocésain de Bienveillance éducative.

Si globalement, les ressources du pôle de psychologie mises à disposition des établissements scolaires restent identiques, elles auront une visée différente, avec l'objectif d'une meilleure efficacité :

- **Quantitativement :**

Le temps consacré à l'intervention du psychologue sur chaque établissement est calculé en fonction de l'effectif, de l'école inclusive et de l'Indicateur de position sociale pour permettre une solidarité et une équité autour d'un accompagnement optimal pour chacun des élèves.

De ce fait, il sera discuté entre le psychologue et le chef d'établissement, les actions à prioriser via le « programme d'actions pour l'année scolaire », selon les trois axes d'accompagnement proposés et les besoins spécifiques du projet de l'établissement.

- **Qualitativement :**

Modifier ses dispositions et procédés de travail via le décloisonnement des spécialités, la pluridisciplinarité et le partenariat afin d'autonomiser les groupes Territoires Ecole Inclusive.

Le psychologue de l'établissement devient l'interlocuteur privilégié dès lors qu'il s'agit d'une situation, problématique visant une demande ou un éclairage d'une situation élève. C'est le psychologue qui devient le fil conducteur auprès de ses collaborateurs psychologues, mais aussi auprès des partenaires internes et externes à la DDEC.

Favorisant l'interdisciplinarité entre l'équipe enseignante et les autres groupes accompagnants qui pourraient être amenés à réfléchir autour de la situation de l'enfant, le psychologue s'engage à faire tiers auprès d'une demande d'éclairage clinique et non d'une commande.

Les indicateurs qui donneront de la cohérence à la demande permettront de lui donner toute légitimité afin d'éviter la confusion des rôles et missions de chacun, et ce, dans le but de travailler en partenariat sur les situations vécues des élèves et de leur famille.

Le psychologue doit continuer à être une ressource et non un exécutant de tâches. C'est ainsi que toute la richesse entre le tiers psychologue et l'équipe d'accompagnants prend sens pour les élèves.

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



• LES RESSOURCES DU PÔLE DE PSYCHOLOGIE

RESPONSABLE / PSYCHOLOGUE COORDINATRICE : EMELINE MILLECAM

ASSISTANTE DE DIRECTION :

LAURENCE CHANTRY

☎ : 03 20 12 54 43

SECRETAIRE ADMINISTRATIVE :

VALERIE DESCHODT

☎ : 03 20 12 39 75

✉ : psy@ddeclille.org (Attention nouvelle adresse mail)

En accord avec les orientations de l'enseignement catholique de Lille, en cohérence et harmonie avec les services diocésains et le projet de l'enseignement catholique, le pôle de psychologie est une prestation de service pour les élèves et les familles des établissements scolaires.

En référence au Code de Déontologie et à l'Ethique des psychologues. Les 20 psychologues de la DDEC de Lille, tous titulaires d'un Master 2 Professionnel de Psychologie, sont des cliniciens, autonomes dans leur pratique, leurs modalités d'interventions et leurs outils de travail. Ils sont garants de la prise en compte de la dimension psychique des élèves et des familles au regard des équipes pluridisciplinaires des établissements de l'enseignement catholique de Lille et de leurs interventions.

Au sein des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré

Conformément au projet de la DDEC de Lille, les interventions du pôle de Psychologie sont regroupées selon plusieurs axes d'accompagnement définis entre le psychologue et l'équipe d'enseignement de manière non exhaustive :

***L'accompagnement psychopédagogique de l'élève**

- Evaluation des potentialités, difficultés, indicateurs de développement, éléments de personnalité.
- Repérage et amélioration des processus cognitifs liés à l'apprentissage (mémoire, attention, émotions...).

***L'accompagnement à l'orientation de l'élève**

- Participation à la construction des projets scolaire et professionnel en considérant l'élève dans sa singularité afin qu'il soit intégré au mieux dans son projet de vie
- Eclairage et soutien auprès du parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP)
- Eclairage clinique auprès des élèves en situation de décrochage scolaire (MIJEC)

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>

**Les actions :**

Mise à disposition des séquences d'éducation au choix (collège-lycée)
 Connaissance de l'univers professionnel
 Connaissance du système scolaire
 Connaissance de soi

***Actions spécifiques 3^e**

- * Eclairage sur les aptitudes (Tests 3^e) et sur les intérêts et la personnalité professionnelle du jeune à partir d'un questionnaire (TELOS*).
- * Exploitation de ces questionnaires lors d'animations en classe
- * Participation aux conseils d'orientation

***Actions spécifiques 2^{nde}**

- * Approche des intérêts, des valeurs et de la personnalité professionnelle du jeune (QIL : Questionnaire d'intérêts professionnels*)

***Actions spécifiques Terminale**

- * Exploration de la personnalité professionnelle (Typologie de Holland) à visée de l'orientation Post-Bac.
- * A tous niveaux, entretiens psychologiques et cliniques en lien avec l'orientation et/ou des difficultés personnelles.
- * Accompagnement de classes spécifiques : 3^{eme} prépa métiers, 3^{eme} SEGPA, Dispositif ULIS.
- * Participation aux commissions d'appel.

***L'accompagnement des problématiques scolaires, individuelles et familiales**

- Accueil et rencontre des difficultés et/ou souffrances des élèves lors des permanences d'écoute
- Sensibilisation/Prévention sur divers thèmes choisis avec le psychologue selon ses possibilités
- **Programme des Protections des Publics Fragiles**

Pour ces trois axes d'accompagnement :**Qui peut faire appel au psychologue ?**

- **L'enseignant de la classe ou le chef d'établissement** de l'école :
 - **suite à une réunion de coordination, une réflexion commune sur la situation d'un élève** (conseil de cycle, réunion d'Equipe Educative par exemple)
 - **ayant le souhait de sensibiliser les équipes qui pourront transmettre aux élèves** (par exemple par niveau ou par classe) sur un thème proposé par le pôle de psychologie à chaque rentrée scolaire.

⚠ **Attention :** Les demandes rédigées à l'initiative des parents, de l'orthophoniste ou d'un autre partenaire extérieur ne seront pas traitées par le psychologue dans le cadre de sa mission en établissement.



Pourquoi ?

- Lorsque l'école est en **difficulté pour aider un élève** dans sa progression.
- Lorsque **l'équipe se questionne** et souhaite obtenir un éclairage clinique, **après la mise en place d'aides au sein de la classe, du cycle, de l'école**
- Lorsque **certains événements sociétaux méritent réflexion**, favorisant la bonne intégrité psychique et physique de l'élève

Pour qui ?

Pour chaque élève scolarisé dans l'enseignement catholique de Lille, du 1^{er} et 2nd degré présentant :

- *des **difficultés scolaires** (de compréhension, d'adaptation, d'intégration, de comportement,)
- *et/ou **des difficultés extérieures ayant des répercussions sur son travail et son épanouissement scolaire**, repérées par l'équipe pédagogique.

Comment ?

Lorsqu'il s'agit d'une **demande pour orientation ou accompagnement pédagogique**

« **LA FICHE DE DEMANDE AUPRES DU PSYCHOLOGUE** » (document téléchargeable sur le site de la DDEC de Lille) doit être envoyée à la DDEC de Lille, Pôle de psychologie sur la boîte mail psy@ddeclille.org

- Elle est **nécessaire et indispensable** à toute *possible* intervention du psychologue.
- Elle doit être **renseignée précisément par l'enseignant de la classe, en coordination avec l'équipe du cycle** et signée par le chef d'établissement.

Lorsqu'il s'agit de **sensibiliser les élèves et/ou les équipes enseignantes et éducatives à un thème défini**, le document téléchargeable sur le site de la DDEC de Lille intitulé « **DEMANDE DE SENSIBILISATION** » doit aussi être envoyé via la boîte mail psy@ddeclille.org, pour le début de la rentrée scolaire prochaine, après la signature du programme des actions avec le psychologue

Quelles réponses peuvent être apportées ?

Suite à la réception de la demande d'aide, le psychologue fera une **proposition de modalité(s) d'intervention**.

☒ *Les demandes envoyées seront traitées par ordre d'arrivée mais également en fonction de la nature de la demande et des priorités, sous couvert du responsable de pôle.*

Concernant les demandes d'orientation, pour rappel :

- *En premier degré, les examens psychologiques nécessaires à la constitution des dossiers SEGPA doivent être réalisés avant janvier.*
- *En second degré, les examens psychologiques nécessaires à la constitution des dossiers pour d'éventuelles orientations en SEGPA doivent être réalisés avant mai.*

Suite à la réception de la demande de sensibilisation, **le psychologue de l'établissement analysera la faisabilité de l'intervention, et interviendra selon des dates préétablies lors de**

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



l'édition du programme d'actions dès la rentrée scolaire, programme signé entre le Chef d'Établissement et le psychologue.

Après analyse de la demande par le psychologue,

Celui-ci proposera ses modalités d'intervention...

- Observation en classe
- Entretien individuel avec l'élève
- Entretien avec les parents
- Bilan psychologique
- Temps d'échange enseignant-psychologue
- Prise de contact avec les partenaires extérieurs
- Proposition d'une Equipe Educative
- Orientation vers un autre spécialiste ou demande de bilans complémentaires
- Intervention collective auprès des équipes enseignantes
- Intervention collective auprès des classes
- **Absence d'intervention (exemples : si le questionnement de l'équipe pédagogique sort de sa spécialité ou encore si l'enseignant est porteur de la demande de la famille ou d'un partenaire extérieur sans questionnement de sa part).**

...Et ses modalités de réponse :

Lorsqu'il s'agit de répondre à une demande d'orientation ou d'accompagnement psychopédagogique de l'élève, il est essentiel de prendre conscience que cette intervention se doit d'être étudiée par le psychologue qui jugera de l'intérêt de cette démarche. Le bilan psychométrique n'est donc pas systématique et réponse adaptée à toute problématique.

Après accord d'intervention du psychologue, le document **« AUTORISATION PARENTALE »** (document téléchargeable sur le site de la DDEC de Lille), pourra être proposé, complété (recto/verso) et signé par les parents (les deux si ces derniers sont séparés) ou le représentant légal de l'enfant. Celle-ci sera transmise au psychologue avant la rencontre. Ce document est obligatoire avant toute intervention du psychologue.

☒ *L'autorisation parentale ne fait pas office d'accord de prise en charge psychologique. Le psychologue est seul décideur de son intérêt à intervenir dans l'accompagnement d'un élève.*

Lorsqu'il s'agit de répondre à une demande de sensibilisation, c'est le psychologue de l'établissement qui en échangera avec l'équipe enseignante sur l'organisation du projet annuel de l'établissement scolaire.

« Laisser une trace » des interventions :

Un compte-rendu oral est proposé à l'équipe enseignante qui peut garder une trace écrite de l'entretien de restitution. Un entretien est proposé aux parents qui le souhaitent. **Le compte-rendu oral PEUT** être accompagné **d'un compte-rendu écrit envoyé à l'adresse des parents**, si celui-ci est nécessaire à la constitution d'un dossier d'orientation ou à la consultation d'autres spécialistes pour des bilans complémentaires. Les parents sont libres de communiquer ou non, à l'école, le bilan écrit du psychologue.

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



L'équipe enseignante et/ou éducative bénéficiera des outils de travail et des supports pédagogiques afin de sensibiliser au mieux le groupe classe et/ou niveau de classe concerné.

Dans le cadre du Programme des Protections des Publics Fragiles (PPPF)

Référente PPPF : Emeline MILLECAM pour la DDEC de Lille

Ses missions sont d'accompagner les chefs d'établissement à analyser les situations, d'échanger avec les acteurs de la Protection de l'Enfance et Harcèlement en Milieu Scolaire pour mettre au point des protocoles, signer des conventions de partenariats, assurer le suivi des dossiers en lien avec le Rectorat et les familles, archiver et faire des statistiques sur les situations, accompagner les démarches bientraitantes et de prévention, d'être le relais entre le national et les diocèses.

Par délégation au référent PPPF, des psychologues coordinateurs PPPF peuvent apporter un éclairage, des outils de travail et des contacts de partenariats, mis à disposition aux chefs d'établissement lors des situations problématiques telles que :

- Ecole Inclusive : (03.20.12.54.43)
- Gestion des Situations de Crise : **Maryline LENGAIGNE** (03.20.12.54.43)
- Protection de l'Enfance : **Sophie LAMQUET**
psychologue.protectiondelenfance@ddeclille.org
- Harcèlement en Milieu Scolaire : **Charlotte CAULLIEZ et Marion BAZIN**
reference.harcelement@ddeclille.org

La création du Dispositif Diocésain de Bienveillance Éducative

7 psychologues experts en Protection de l'Enfance et Harcèlement en Milieu Scolaire ayant suivi la formation Personnes Ressources de l'ISFAC à Paris ou en cours de la recevoir.

Psychologues concernés par le projet Personnes Ressources 2022/2025 :

- **Emeline MILLECAM**, référente PPPF et coordinatrice du Dispositif diocésain de Bienveillance éducative, formée à la Personne Ressource PPPF. Poste en responsabilité du pôle Bienveillance Diocésain.

Groupe d'animation Harcèlement en Milieu Scolaire

- **Charlotte CAULLIEZ**, psychologue coordinatrice en Harcèlement en Milieu Scolaire
- **Marion BAZIN**, psychologue coordinatrice et référente en Harcèlement en Milieu Scolaire
- **Maryline LENGAIGNE**, psychologue formée à la Personnes Ressource PPPF

Groupe d'animation Protection de l'Enfance

- **Sophie LAMQUET**, psychologue coordinatrice en Protection de l'Enfance et formée à la Personne Ressource PPPF
- **Elisabeth ROUZE**, psychologue référente en Protection de l'Enfance et formée à la Personne Ressource PPPF
- **Catia PIRES**, psychologue formée à la Personne Ressource PPPF

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



Le projet PPPF pour 2022/2025 est d'impulser une autonomie de groupe de travail par Territoire Ecole Inclusive afin de traiter et prévenir les situations problématiques :

En sensibilisant des Personnes Ressources par Etablissement Scolaire,

En créant des groupes de professionnels pluridisciplinaires par Territoire Ecole Inclusive :

Décliner le PPPF par le biais d'animations institutionnelles : 1 journée par an pour chaque Territoire Ecole Inclusive répartie sur trois ans.

Echéances du projet Personnes Ressources PPPF :

○ Septembre 2022 :

Lors des réunions TEI, les psychologues du pôle Bientraitance Diocésain dévoilent le programme prévu par le PPPF « Personnes Ressources » à destination des personnels des établissements scolaires 1^{er} et 2nd degré,

Sous trois axes :

- **Sensibiliser 2022/2023 / 1 journée,**
- **Impulser 2023/2024 / 1 journée,**
- **Superviser 2024/2025 / 2 demi-journées.**

Deux thèmes, deux personnes ressources :

- **Harcèlement en Milieu Scolaire** et
- **Protection de l'Enfance en Danger**

L'idée est de mettre à disposition des « groupes ressources par TEI », afin de créer des fiches actions et fiches de sensibilisation dans ces deux domaines, pour ainsi permettre une ressource directe sur le terrain

○ Septembre 2022 à Mars 2023 :

Chaque chef d'établissement nommera deux personnels (une Personne Ressource Harcèlement en Milieu Scolaire et une autre Personne Ressource en Protection de l'Enfance) afin de participer aux animations institutionnelles PPPF.

○ Mars 2023 à Septembre 2025 :

Animations Institutionnelles sous deux groupes, dirigées par deux psychologues par groupe. Deux objectifs : outiller et superviser la personne ressource.

Qui est concerné par ces temps de travail ?

Deux professionnels pour chaque établissement scolaire, 1 en Harcèlement en Milieu Scolaire et 1 en Protection de l'Enfance.

Tous les corps de métiers sont nécessaires afin de créer une complémentarité au sein des groupes de travail Territoire Ecole Inclusive.

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



Important

Dès lors que le volume horaire global du pôle de psychologie ne connaît pas d'augmentation, il s'agit donc de distribuer différemment l'ensemble des ressources dont il dispose. Concrètement, cela se manifeste par une baisse de quelques heures des volumes « spécifiques » par établissement et par le regroupement des heures ainsi dégagées dans les projets portés par l'Institution.

Lorsque le psychologue ne peut répondre favorablement à une demande, il est toujours possible de faire appel au pôle de psychologie afin de bénéficier d'un bilan psychologique, à la demande des familles. Au sein des locaux de la Direction Diocésaine, nous proposons 3 formules abordant les dimensions clinique, cognitive, motivationnelle, d'accompagnement à l'orientation, selon les demandes et les besoins.

Le Pôle de Psychologie de l'Enseignement Catholique de Lille propose **TROIS FORMULES**, à choisir au moment de la prise de rendez-vous auprès du service (03.20.12.54.43)

La **FORMULE 1**, se compose en 2 parties :

- A. **La rencontre et le bilan (environ 4 heures)**, décomposés en 3 temps :
- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
 - 2/ Un **temps de bilan** durant lequel les aptitudes intellectuelles de l'enfant ses motivations professionnelles ou les éléments de sa personnalité sont évalués, selon le motif de la demande. Seul l'enfant est alors présent.
 - 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les conclusions du bilan qu'il a réalisé.
- B. **L'analyse des résultats et la rédaction du compte-rendu écrit qui est envoyé ultérieurement (2h30)**

La **FORMULE 2**, d'une durée totale de 2h30 concerne les seuls élèves de Première, Terminale et post-Bac. Elle comporte 3 temps :

- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
- 2/ Un **temps de bilan** durant lequel une recherche des motivations du jeune est réalisée, afin de clarifier ses choix et sa connaissance des filières, diplômes et professions. Seul l'enfant est alors présent
- 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



La **FORMULE 3**, ou « bilan psychométrique » d'une durée totale de 4h00

et comporte 3 temps :

- 1/ Un **entretien initial** avec le psychologue, permettant de clarifier la demande. Cet entretien se fait habituellement en présence des parents et de l'enfant.
- 2/ Un **temps de bilan** durant lequel les aptitudes intellectuelles de l'enfant sont évaluées. Seul l'enfant est alors présent.
- 3/ Un **entretien terminal** durant lequel le psychologue présente aux parents et à l'enfant les conclusions du

Le **bilan psychologique** nécessite des étapes et un coût important (temps de travail du psychologue et du secrétariat, prix des protocoles de tests et du matériel, etc...) qui ne peut être assuré par les seules cotisations diocésaines annuelles. Pour que ce service puisse continuer à être proposé dans les meilleures conditions possibles, une participation financière est demandée.

Le bilan sera effectué à **LILLE, HAZEBROUCK ou DUNKERQUE** en fonction du lieu de domicile.

► **Plusieurs tarifs sont proposés :**

1/ Pour la **FORMULE 1**, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. Cet étagement tient compte des charges et ressources de chaque famille et, grâce au principe de solidarité, permet ainsi que les consultations restent accessibles aux familles dont le quotient familial est le plus modeste.

2/ Pour la **FORMULE 2**, il existe 2 tarifs différents, selon la situation de l'enfant :

- 120 € s'il est scolarisé dans un établissement privé du diocèse de Lille
- 150 € s'il est scolarisé dans un établissement public ou dans un autre diocèse

3/ Pour la **FORMULE 3**, le tarif est unique : 180 €.

	Le quotient familial se situe	La participation financière est de
Tarif 1	Entre 0 et 5 499	205 €
Tarif 2	Entre 5 500 et 9 499	250 €
Tarif 3	Au-delà de 9 500	305 €

Des modalités d'étalement peuvent être envisagées avec le secrétariat.

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>



Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant de l'attention que vous y porterez, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Au plaisir de travailler ensemble,

Emeline MILLECAM

*Responsable du Pôle de Psychologie de l'Enseignement Catholique,
Direction Diocésaine De L'Enseignement Catholique de Lille.*

ACCUEIL TELEPHONIQUE

☎ : 03 20 12 54 43

SECRETARIAT

PÔLE DE PSYCHOLOGIE

Attention :

Nouvelle boîte mail

psy@ddeclille.org

Nouvelle adresse postale

74, rue Hippolyte Lefebvre,
59042 LILLE CEDEX

Pour davantage d'information, rendez-vous sur le site

<https://www.ddeclille.org/direction-diocesaine/les-services-diocesains>